

# Formulaire d'ajout d'un Co-abonné (Abonnement familial)

Formulaire mis à jour le 30 Avril 2016

N° DU CO-ABONNÉ : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ( N° D'ABONNÉ : \_\_\_\_\_ ), ci-après appelé l'Abonné,  
prénom, nom  
ajoute, par la présente, sur son Contrat, le Co-abonné suivant aux conditions énumérées ci-dessous :

CO-ABONNÉ : \_\_\_\_\_ LANGUE PRÉFÉRÉE : \_\_\_\_\_  
prénom, nom

\_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )  
numéro civique rue, avenue, boulevard intersection # app. ville code postal

TÉL. RÉSIDENCE : ( \_\_\_\_\_ ) AUTRE TÉL : ( \_\_\_\_\_ ) (SPÉCIFIER) \_\_\_\_\_

OCCUPATION : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_ # permis de conduire  
emploi/profession

CONTACT EN CAS D'ACCIDENT : \_\_\_\_\_ TÉL. : ( \_\_\_\_\_ )

Le Co-abonné est-il actuellement abonné chez Communauto ? OUI  NON  N° D'ABONNÉ : \_\_\_\_\_

STATIONS DE VÉHICULES : #1 \_\_\_\_\_ #2 \_\_\_\_\_ #3 \_\_\_\_\_

ci-après appelé le « Co-abonné »

## 1. ADMISSIBILITÉ

1.1 Pour être admissible au service de partage de véhicules, tout Co-abonné proposé par l'Abonné doit satisfaire et se conformer à tous les critères mentionnés ci-dessous :

- 1.1.1 être une personne physique;
- 1.1.2 être âgé d'au moins 21 ans et détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide, ou s'inscrire dans le cadre d'un Abonnement familial dans lequel cas le Co-abonné doit habiter à la même adresse que le parent répondant au moment de son inscription;
- 1.1.3 fournir à \_\_\_\_\_ une copie originale récente (maximum 3 mois) de son dossier de conducteur à la Société de l'assurance-automobile du Québec et de son dossier au Fichier central des sinistres automobiles du Québec;
- 1.1.4 fournir une photocopie de son permis de conduire (incluant le verso si un changement d'adresse a été signalé depuis son émission).
- 1.1.5 fournir un exemplaire de la présente préalablement signée par l'Abonné.

1.2 En tout temps, Communauto se réserve le droit de modifier les présents critères et d'exiger d'autres critères d'admissibilité en transmettant à l'Abonné un avis écrit mentionnant les critères modifiés ou ajoutés à ceux ci-avant énumérés;

Si le Co-abonné ne satisfait pas aux nouveaux critères d'admissibilité ou s'il refuse de s'y conformer à l'intérieur des délais prescrits par Communauto, son inscription sera automatiquement et immédiatement résiliée, sans autre préavis ni mise en demeure.

1.3 La satisfaction par le Co-abonné aux critères d'admissibilité mentionnés au paragraphe 1.1 ne confère pas automatiquement le droit au Co-abonné d'être un usager de Communauto. L'inscription du Co-abonné est sujette à l'approbation de sa candidature par Communauto suite à l'examen complet de son dossier.

## 2. RÉSILIATION

2.1 L'inscription du Co-abonné est automatiquement et immédiatement résiliée, sans préavis, dans les situations suivantes :

- en cas de décès de celui-ci;
- en cas de défaut de l'Abonné;
- en cas de résiliation du Compte de l'Abonné sous lequel est inscrit le Co-abonné.

2.2 Sous réserve de tous ses autres droits et recours, Communauto peut, en tout temps, sans préavis ni mise en demeure, sur simple avis, résilier l'inscription si le Co-abonné ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions et modalités prévues dans le Contrat ou le Règlement ou, par ses agissements, son état de santé ou son dossier de conducteur, va à l'encontre des intérêts de Communauto.

2.3 En cas de résiliation, le Co-abonné s'engage à remettre immédiatement à Communauto, sur demande, la carte d'Abonné, la clé des coffrets de Communauto, tout véhicule et tout autre objet que le Co-abonné pourrait détenir en regard du Contrat ou du Règlement. De plus, le Co-abonné s'engage à acquitter les honoraires d'avocat, tous les frais de cour et autres démarches légales nécessaires à Communauto pour récupérer toute somme due, toute clé des coffrets, tout véhicule ou tout autre objet que pourrait détenir le Co-abonné en regard du Contrat ou du Règlement.

## 3. DÉCLARATION

Par la présente, l'Abonné et le Co-abonné se déclarent, solidairement responsables des engagements de l'un et l'autre envers Communauto, de toute réclamation et de toute poursuite que Communauto pourrait intenter contre eux; cette solidarité englobant par extension tout Co-abonné qui pourrait subséquemment être ajouté au Contrat de l'Abonné avec l'autorisation de celui-ci.

INSCRIPTION APPROUVÉE le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_, par \_\_\_\_\_

L'ABONNÉ

Pour compléter votre demande d'ajout d'un co-abonné, vous devez :

1. Compléter le formulaire ci-joint ;
2. Y joindre les documents exigés (articles 1.1.3 à 1.1.5 du formulaire) ;
3. Poster le tout à l'adresse suivante :

**Communauto inc.**

A/S Service à la clientèle  
1117, rue Ste-Catherine Ouest Bureau 806,  
Montréal, (QC) H3B 1H9

Vous devez aussi vous assurer, au préalable, de répondre aux critères d'admissibilité stipulés aux articles 1.1.1 et 1.1.2. Nous vous invitons également à vérifier votre admissibilité en regard du contenu de votre dossier de conduite (accidents et points d'inaptitude, conduite avec facultés affaiblies...) à la question « Suis-je admissible? » de la page FAQ de notre site Internet.

Suite à l'approbation de votre demande par Communauto, nous vous ferons parvenir par courrier recommandé votre carte d'abonné de même que toutes les clés ou autres accessoires, ou informations, qui vous permettront d'utiliser le service. Cet envoi sera accompagné d'une facture afin de couvrir les frais d'adhésion à un forfait applicables et, s'il y a lieu, les frais de l'option de réduction de franchise en cas d'accident responsable qui doivent, dans les deux cas être les mêmes que ceux souscrits par l'Abonné répondant. Le montant facturé sera calculé au prorata en fonction des dates d'échéance du forfait et de l'option de réduction de franchise détenus par l'Abonné répondant (les dates de fin de ces deux options doivent coïncider). À titre d'exemple, si la date de fin des options déjà en vigueur pour l'Abonné répondant est dans 6 mois, seule la moitié des sommes encourues vous seront facturées.

Tous les documents que vous nous aurez fait parvenir vous seront retournés si jamais votre demande est rejetée.

Si vous choisissez de vous inscrire en nous acheminant votre dossier par la poste et que votre demande est acceptée, vous êtes responsables de lire intégralement le Contrat d'abonnement de Communauto de même que le Règlement d'utilisation des véhicules et de vous informer des détails du fonctionnement du service auprès de l'Abonné qui détient le contrat auquel vous vous apprêtez à vous joindre dans le cadre d'un abonnement familial (l'« Abonné répondant »). Des pénalités prévues au Règlement peuvent s'appliquer si certaines règles ne sont pas respectées.

Aux documents exigés aux articles 1.1.3 à 1.1.5, si vous êtes le premier coabonné à vous ajouter à ce compte, un montant de 250 \$ (ce qui correspond au droit d'adhésion remboursable) sera ajouté à la prochaine facture de l'Abonné répondant. Aucun droit d'adhésion remboursable ne sera requis pour les co-abonnés subséquents.

Résumé des documents à joindre à votre envoi (veuillez communiquer avec nous au préalable si vous êtes détenteur d'un permis de conduire non québécois) :

- une copie récente (maximum 3 mois) de votre dossier de conducteur à la Société de l'assurance-automobile du Québec
- une copie récente (maximum 3 mois) de votre dossier au Fichier central des sinistres automobiles du Québec
- une photocopie de votre permis de conduire (incluant le verso si un changement d'adresse a été signalé depuis son émission)
- un exemplaire du Formulaire d'ajout d'un Co-abonné préalablement signé par l'Abonné répondant

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

L'équipe de Communauto

# Joint-member addition form (Family Membership)

Updated April 30th, 2016

JOINT-MEMBER No: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ( MEMBERSHIP No: \_\_\_\_\_ ), hereinafter referred to as the Member,  
first name, last name  
hereby adds to his Contract the following Joint-member according to the conditions listed below:

JOINT-MEMBER: \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )  
first name, last name PREFERRED LANGUAGE: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )  
street number street, avenue, blvd. intersection apt. # city postal code

HOME TEL.: ( \_\_\_\_\_ ) OTHER TEL.: ( \_\_\_\_\_ ) (SPECIFY) \_\_\_\_\_

OCCUPATION: \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) EMAIL: \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )  
job/profession driver's license no

CONTACT IN CASE OF ACCIDENT: \_\_\_\_\_ TEL.: ( \_\_\_\_\_ )

Is the Joint-member currently a registered Communauto subscriber? YES  NO  MEMBERSHIP No: \_\_\_\_\_

PARKING STATIONS: #1 \_\_\_\_\_ #2 \_\_\_\_\_ #3 \_\_\_\_\_

hereinafter called the "Joint-member"

## 1. ELIGIBILITY

- 1.1 To be eligible for the vehicle-sharing service, any Joint-member must satisfy and comply with all the criteria set out hereinafter. He must:
- 1.1.1 be a private individual;
  - 1.1.2 be at least 21 years old and hold a valid driver's license, minimum class 5, or sign up as part of a Family membership, in which case the Co-member must reside at the same address as the parent at the time of registration;
  - 1.1.3 provide Communauto with an original recent copy (no more than 3 months old) of his Driver's record from the Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) and of his record from the Fichier central des sinistres automobiles du Québec;
  - 1.1.4 provide a photocopy of his driver's licence (front and back if a change of address was made since the licence was issued);
  - 1.1.5 provide a copy of this form, signed by the Member beforehand.
- 1.2 At any time, Communauto reserves the right to change these criteria and to impose other eligibility criteria by forwarding to the Joint-member a written notice setting out the changes or additions to the criteria listed above.
- If the Joint-member does not meet these new eligibility criteria or if he refuses to comply with them within the delays set out by Communauto, his membership shall be automatically and immediately terminated without prior notice or official notification.
- 1.3 Satisfying the eligibility criteria mentioned in sub-clause 1.1 does not automatically give the Joint-member the right to become a Communauto user. The Joint-member's subscription is subject to the approval of his application by Communauto after a complete review of his file.

## 2. TERMINATION

- 2.1 The Joint-member's membership shall be automatically and immediately terminated, without prior notice, in the following situations:
- in case of the Joint-member's death;
  - in case of infringement by the Member;
  - in case of termination of the Contract of the Member under whom the Joint-member has subscribed;
- 2.2 Subject to all its other rights and recourses, Communauto may, at any time, without prior notice or official notification and by simple notification, terminate the membership if the Joint-member does not comply with any term or condition specified in the Contract or the Rules & Regulations or, by his actions, state of health or driving record, runs counter to Communauto's interests;
- 2.3 In case of termination, the Joint-member agrees to immediately return to Communauto his membership card, the key to Communauto's key boxes, any vehicle or any other article he might have in his possession under the Contract or the Rules and Regulations. Moreover, the Joint-member agrees to pay any legal fees, court costs or costs of other legal procedures necessary for Communauto to recover any money due, key to the key boxes, vehicle or other object he might have in his possession under the Contract or the Rules & Regulations.

## 3. DECLARATION

The Member and Joint-member hereby declare themselves jointly and mutually responsible for their respective commitments to Communauto and for any claim, lawsuit or other action Communauto might take against them; this joint liability extends to any Joint-member who could be added subsequently to the Contract of the Member, with his authorization.

## SUBSCRIPTION APPROVED

this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_, by \_\_\_\_\_

MEMBER

To finalize your subscription as a joint-member, you must:

1. Fill out the form attached;
2. Y joindre les documents exigés (articles 1.1.3 à 1.1.5 du formulaire) ;
3. Send the package by mail to:

**Communauto inc.**

A/S Service à la clientèle  
1117, St-Catherine West, Suite 806,  
Montreal, (QC) H3B 1H9

You must start by making sure that you meet our eligibility criteria, specified in articles 1.1.1 and 1.1.2. We also invite you to verify your eligibility in regard to the content of your driving record (accidents and demerit points, impaired driving, etc.) by carefully reading the "Am I eligible?" question in the Frequently Asked Questions (FAQ) section of our website.

Following the approval of your subscription request by Communauto, we will send to you, by registered mail, your membership card as well as all the keys and other accessories or information that will allow you to use the service. This package will also include a bill for the package subscription fees which apply and, if applicable, the cost of the deductible reduction option, both of which must be the same as those subscribed to by the Member. The amount billed will be prorated in relation to the expiration dates of the package and deductible reduction option subscribed to by the Member (the expiration dates of these two options are the same). For example, if the expiration date of the options already in effect for the Member is in 6 months, only half of the costs incurred will be billed to you.

All the documents that you will have sent us will be returned to you if your subscription request is denied.

If you choose to register by mailing your file to us and your request is approved, it is your responsibility to read the entire Communauto membership contract, as well as the rules and regulations for the use of vehicles, and to have the service explained to you by the Member in whose contract you are about to join, as part of a family membership (the "Member"). Penalties set forth in the Rules & Regulations are applicable if certain rules are not followed.

If you are the first joint-member to join the account, the amount of \$250 will be charged to the Member whose contract you are joining (for refundable membership fee). No refundable membership fee is required for the addition of subsequent joint-members.

Summary of the documents that make up the subscription request that you will send us (please contact us beforehand if your driver's licence is from outside Quebec):

- a recent (max. 3 months) copy of your driving record from the Société de l'assurance-automobile du Québec
- a recent (max. 3 months) original copy of your accident record at the Fichier central des sinistres automobiles du Québec
- a photocopy of your driver's licence (front and back if a change of address was made since the licence was issued)
- a print-out of the Joint-member addition form, filled out and signed by the Member

Do not hesitate to contact us if you have any questions.

Team Communauto